ESTIMATES

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

2002-2003
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are tabled in the spring and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2003-III-112

ISBN 0-660-61782-X

102-05106/

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Report on Plans and Priorities

For the years
2002/2003 to 2004/2005

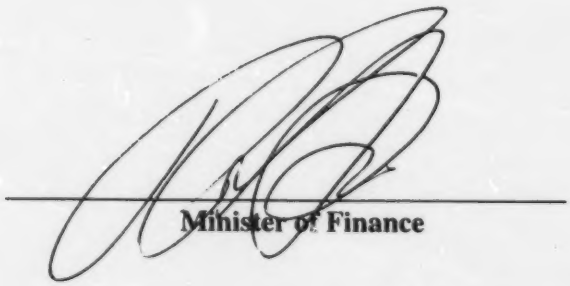

Minister of Finance

Table of Contents

Messages
Director's Message 2
Management Representation 4

Raison d'être 5

Plans and Priorities by Strategic Outcomes
Strategic outcome #1 6
Strategic outcome #2 9
Strategic outcome #3 10
Strategic outcome #4 12
Strategic outcome #5 14
Strategic outcome #6 16

Organization 18

Annexes 25

Messages

Director's Message

On October 28, 2001, the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC) became operational, a mere 16 months after the proclamation of its enabling legislation, the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act.*

The first phase of regulations, those setting out record keeping requirements for entities subject to the *Act* and requiring the reporting of suspicious transactions, came into force on November 8, 2001, and by the end of February 2002, FINTRAC had received some 1,719 suspicious transaction reports from a wide range of reporting entities.

During the past year, and indeed throughout the period since the *Act* was proclaimed, we have devoted our energies to the establishment of FINTRAC and making it operational. This has included designing the infrastructure, procuring the necessary technology, and developing systems for the acquisition and analysis of the data. Much attention was paid to identifying, recruiting and training first-rate staff for the new organization. Together with the Department of Finance, we worked to develop regulations and guidelines for reporting entities. Great care was taken to put in place measures to ensure the protection of the information entrusted to FINTRAC, including advanced IT security measures, state of the art physical security arrangements, a comprehensive security screening program for all employees and contractors, and the development of systems and procedures to monitor the effectiveness of those security arrangements.

The events of fall 2001 resulted in the Parliament of Canada passing the *Anti-Terrorism Act.* As well, FINTRAC was given the additional accountability of searching through the transactions reported to it for any activity that might be suspected of being related to terrorist financing.

The coming year will be one of implementation and consolidation. Regulations will soon be enacted to require reporting to FINTRAC of international wire transfers, cross border currency movements and large cash transactions, as well as terrorist asset reports and reports of suspicions of terrorist financing transactions. These reporting streams will be phased in over the summer and autumn of 2002. At the same time, we will be putting in place an analytic capacity to search for terrorist financing, much like the capacity we have been developing to search for money laundering. With respect to both money laundering and terrorist financing, we expect to make important disclosures to law enforcement agencies and, in appropriate circumstances, to the Canadian Security Intelligence Service, Canada Customs and Revenue Agency and Citizenship and Immigration Canada. We will also continue our efforts to achieve enhancements in analysis, data acquisition and disclosure of information.

An important element of our work in 2002-03 will be in the area of compliance. The next phase of regulations will bring into effect the requirement for reporting entities to establish compliance programs, and we will work with the more than 180,000 entities subject to the *Act* to promote awareness of the reporting obligations and to facilitate the implementation of effective and efficient compliance programs and practices. We will also work closely with other regulatory

bodies in an effort to maximize the effectiveness of compliance measures with a minimum of duplication of effort.

The work of FINTRAC in the coming year will be guided by three overarching commitments.

First, we are determined to complete building a top-notch analytic capacity to track and analyze the data reported to us in search of those transactions that are suspected of being connected to money laundering or terrorist financing.

Secondly, we are committed to making useful, high quality, disclosures to law enforcement and others to facilitate the investigation and prosecution of money laundering and the financing of terrorist activity and thereby make a strong contribution to the campaign against organized crime and terrorism.

Thirdly, we respect the privacy of the information reported to us under the statutory accountability given to us by Parliament, and we will continue to do our utmost to protect that information from unauthorized use and disclosure.

Money laundering and terrorism are frequently transnational in character and effective responses therefore also need to be international. Canada is a committed member of the international community combating organized crime and terrorism, and FINTRAC will strive to make an important contribution. To that end, we will participate actively in international fora addressing these matters, and will seek to enter into agreements to exchange information with appropriate foreign agencies like ours with a view to strengthening the intelligence we can provide to law enforcement and to increasing the global reach of law enforcement in fighting organized crime and terrorism.

Horst Intscher
Director
Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

MANAGEMENT REPRESENTATION

Report on Plans and Priorities 2002-2003

I submit, for tabling in Parliament, the 2002-2003 Report on Plans and Priorities (RPP) for the

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

To the best of my knowledge, the information:

•Accurately portrays the agency's accountability, priorities, strategies and planned results of the organization.

•Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities*.

•Is comprehensive and accurate.

•Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: Sheila Fraser

Date: 2002.03.07

Raison d'être

The Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC) was established by the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act* (PCMLA) in July 2000 as part of the National Initiatives to Combat Money Laundering. The benefit to Canadians is the detection and deterrence of laundering of proceeds of crime.

In December 2001, Parliament enacted the *Anti-terrorism Act*, c. 41, Statutes of Canada, 2001. The benefit to Canadians is the detection and deterrence of the financing of terrorist activities.

As a result of the passage of the *Anti-terrorism Act*, FINTRAC was given new responsibilities. The Centre has met its immediate priority of establishing a basic capacity to analyze financial transaction reports to detect the financing of terrorist activities. Over the coming year, it will develop and implement a long-term capability to conduct this type of analysis. Specifically, FINTRAC will create a dedicated organizational unit to meet its expanded responsibilities and enhance its overall capacity to respond to the increasing volume of reporting.

FINTRAC also continues its important work on the detection and deterrence of money laundering. New regulations will come into force over the course of the 2002-2003 fiscal year in respect of international electronic funds transfers (EFTs) using SWIFT technology (April 2002), cross border currency export and import (June 2002), and large ($10,000 or more) cash transactions and non-SWIFT international EFTs (November 2002).

Strategic Outcome 1 $23,119,000

Analysis and assessments of information to detect activities and behaviour involved in money laundering and terrorist financing

Major changes from previous RPP

- Addition of terrorist financing to accountability

Priorities

- Acquire access to information from reporting entities as required by the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* (PCMLTFA)
- Expand current Information Technology (IT) infrastructure to receive reports on electronic funds transfers, cross-border currency reports and large cash transactions
- Enhance analytic systems to address both the money laundering and terrorist financing analytic requirements
- Acquire access to relevant information from law enforcement, public and commercial databases
- Refine analytic strategies, methodologies and systems, in line with the expansion of data and information sources
- Recruit, train and develop analysts to ensure a world-class cadre of officers
- Ensure compliance with the reporting, record keeping and client identification requirements set out in Part 1 of the PCMLTFA
- Develop a high level of understanding by reporting entities of their legislative obligations
- Expand outreach to reporting entities, national associations and self regulating organizations (SRO) to communicate the requirements of the PCMLTFA and regulations
- Develop effective processes for verifying the quality of reports received and identifying necessary follow-up
- Develop effective partnerships with regulators at the federal and provincial levels to ensure compliance with the legislation
- Identify reporting entities most in need of improving their compliance

Plans for delivering priorities

- Refine and operate analytic strategies, methodologies and processes
- Enhance systems to support acquisition and analysis of data and use management
- Develop guidelines to facilitate implementation of all legislative requirements, including the establishment of compliance regimes, by the reporting entities
- Provide targeted presentations, consultations and meetings with reporting entities covered by the PCMLTFA
- Implement a contact management system to facilitate contacts and compliance follow-up with reporting entities
- Manage the IT Help Desk to respond to the queries of reporting entities
- Monitor the reporting performance of the reporting entities (Quality Assurance Process) and follow-up, where necessary, by Compliance
- Establish agreements with other regulators to heighten the capability and capacity to monitor compliance.

- Develop and implement a compliance risk management framework
- Elaborate and validate FINTRAC's compliance examination policies, processes and criteria
- Develop an examination plan for compliance
- Prepare to receive and process additional reporting streams as the regulations requiring such reports come into effect:
  - April 2002: electronic funds transfers (EFT) using SWIFT technology
  - June 2002: cross-border currency export and import
  - November 2002: large ($10,000 or more) cash transactions and non-SWIFT EFT
- Develop mechanisms for risk management
- Develop analytic strategy for selecting cases with a higher probability of involvement in money laundering activities

Key partners or relationships with other organizations

- Law enforcement
- Attorneys General
- Canada Customs and Revenue Agency (CCRA)
- Canadian Security Intelligence Service (CSIS)
- Citizenship and Immigration Canada (CIC)
- Communications Security Establishment (CSE)
- Office of the Superintendent of Financial Institutions (OFSI) and provincial regulators of entities subject to the Act and Regulations
- Reporting entities, national associations and self regulating organizations (SRO)
- Technology vendors
- Technology associations

Major factors influencing the organization, including challenges and risks

- Large volume of transaction reports to be analyzed
- Money laundering activities becoming increasingly more sophisticated and continuing to evolve as new technology and opportunities arise
- Number of reporting entities (over 180,000) subject to the Act and Regulations demanding a cooperative approach with regulators and other stakeholders to ensure appropriate monitoring of compliance
- Gradual coming into force of regulations creating transitional challenges for the implementation of legislative requirements by reporting entities
- Security clearances for employees and contractors
- Analysis of terrorist financing will require new techniques and approaches with domestic and international partners
- Need to address the risks related to electronic reporting and the need to create redundancy and backup systems

Rationale for the choices made to respond to challenges and risks

- Add new analytic capability to detect patterns of unusual transactions
- Train and develop analysts

- Provide cost-effective means to ensure enhanced coverage of reporting entities
- Mitigate challenges and risks through the establishment of a compliance risk management process and through partnerships with other regulators
- Monitor reports received and supply timely feedback to ensure improvement in reporting
- Provide information to those involved in regulatory process on the steps IT must go through to develop and implement IT applications

Total resources allocated to priorities

- $23,119,000

Monitoring to ensure priorities are on track

- Regular management reporting of report volumes and of files and cases being analyzed as well as of compliance issues and problems
- Use of a continuous quality improvement approach to collect relevant statistics such as
  - Number of reports received and the quality of these reports
  - Number and coverage of partnership agreements signed with other regulators
  - Examinations conducted by FINTRAC or other regulators and their results
  - Number of follow-ups and issues rectified
  - Number of willful non-compliance referrals to law enforcement by FINTRAC
- Use of detailed IT project plans and project management techniques
- Access control and audit systems to monitor access and use of information by employees
- Case-management system to monitor workload and effectiveness of analytic processes

Strategic Outcome 2 $857,000

Determination that there are reasonable grounds to suspect that information about certain financial transactions would be relevant to the investigation and prosecution of a money laundering offence

Major changes from previous RPP

- Addition of terrorist financing to accountability

Priorities

- Implement decision and review processes

Key partners or relationships with other organizations

- Law Enforcement
- Attorneys General
- CCRA
- CSIS
- CIC
- CSE
- Foreign financial intelligence units (FIUs)

Major factors influencing the organization, including challenges and risks

- Ensuring timely decisions

Rationale for the choices made to respond to challenges and risks

- Implement processes to enable review and decision-making on a regular basis, as well as on an as-needed basis for urgent cases

Total resources allocated to priorities

- $857,000

Monitoring to ensure priorities are on track

- Reporting to Management of the number of cases under review and cases under consideration for disclosure
- Case management system to monitor workload and efficiency of processes
- Disclosure Committee record of the rationale to disclose designated information

Strategic Outcome 3 $1,595,000

Disclosure of designated information suspected to be relevant to the investigation or prosecution of a money laundering or terrorist financing offence

Major changes from previous RPP

- Addition of ability to disclose information to police relevant to terrorist activity financing offences as well as the expansion of disclosure to include CSIS

Priorities

- Provide timely disclosures to appropriate agency
- Supply well targeted disclosures on money laundering and terrorist financing to appropriate police forces and/or intelligence forces
- Encourage and facilitate the receipt of voluntary information, particularly from law enforcement, to better target disclosures
- Obtain feedback on disclosures with a view to improving analysis and disclosures
- Develop tracking and data retention processes for information that has been disclosed
- Determine feasibility of techniques for electronic disclosure to law enforcement agencies

Plans for delivering priorities

- Operate disclosure process to determine appropriate recipient agencies
- Consult with recipient agencies on disclosure process
- Respond to production orders
- Meet with key law enforcement and other agencies such as CSIS, RCMP, Communications Security Establishment (CSE) to:
  - Encourage the sharing of voluntary information with FINTRAC
  - Confirm which law enforcement agencies are interested in receiving disclosures from FINTRAC, taking into consideration resources, dedicated proceeds of crime units and other factors
- Communicate with IT professionals of recipient agencies
- Expand case management and contact management systems

Key partners or relationships with other organizations

- Law Enforcement agencies at the municipal, provincial and national levels
- Law enforcement representative bodies such as the Canadian Association of Chiefs of Police
- Attorneys General
- CCRA
- CSIS
- CIC
- IT professionals of recipient agencies
- Foreign FIUs

Major factors influencing the organization, including challenges and risks

- Timeliness of disclosures, particularly those related to terrorist financing where prevention is an element
- Relevance to investigation and prosecution
- Limited knowledge of FINTRAC's accountability amongst law enforcement agencies
- Diversity of technical infrastructures among recipient agencies

Rationale for the choices made in respect of challenges and risks

- Consult with recipient agencies.
- Ensure feedback is taken into account to refine analytic processes and methodologies
- Enhance the voluntary information received from police
- Ensure FINTRAC's disclosures are targeted to the correct recipient
- Develop standard and flexible data management architecture

Total resources allocated to priorities

- $1,595,000

Monitoring to ensure priorities are on track

- Management reporting of disclosure volumes
- Implementation of feedback mechanism
- Updating of FINTRAC's law enforcement database as new information received
- Collection of operational statistics on voluntary information provided by law enforcement
- Detailed IT project plans and project management techniques

Strategic Outcome 4 $1,124,000

Establishment of relationships with domestic, foreign and international entities to increase knowledge of evolving money laundering and terrorist financing initiatives

Major changes from previous RPP

- Addition of terrorist financing to accountability

Priorities

- Obtain membership in the Egmont Group (an informal organization of FIUs created to improve the exchange of information between FIUs, to improve expertise and to expand the capabilities of FIU staff)
- Establish working relationships with domestic entities, other Financial Intelligence Units (FIUs)
- Exchange appropriate information in accordance with Memoranda of Understanding (MOUs)
- Establish MOUs with law enforcement agencies to enable access to information
- Conclude MOUs for the exchange of information between FIUs with five priority countries
  - United States of America (US)
  - Belgium
  - Netherlands
  - Australia
  - United Kingdom (UK)
- Identify the next round of countries with whom MOUs should be sought
- Participate in the work of the Financial Action Task Force (FATF) and Caribbean Financial Action Task Force (CFATF)
- Participate in Canada-US fora dealing with terrorism and cross-border crime
- Develop a cooperative relationship with foreign FIUs to facilitate receipt of voluntary information
- Establish relationships with IT professionals in domestic, foreign and international entities

Plans for delivering priorities

- Complete questionnaire for Egmont membership and provide clarification where necessary for the evaluating body
- Promote FINTRAC's interests at FATF and CFATF Plenary and Sub-Committee meetings
- Promote FINTRAC's interests in Canada-US cross-border fora dealing with terrorism and cross-border crime
- Consult with domestic intelligence and law enforcement agencies
- Consult with foreign FIUs
- Enter into negotiations with countries identified and obtain Ministerial approval of proposed MOUs
- Prepare plan and criteria to identify priority countries for next round of MOUs

- Complement Egmont's Technical Assistance Guidelines by supporting the creation of new FIUs
- Exchange information with IT professionals in other FIUs in collaboration with Egmont IT technology community

Key partners or relationships with other organizations

- Departments of Finance, Solicitor General, Foreign Affairs and International Trade and Justice
- Major reporting entities and their associations
- Law enforcement IT professionals
- FIUs in Belgium, Netherlands, Australia, UK and US
- Egmont Group
- FATF
- CFATF
- Other government agencies and law enforcement agencies

Major factors influencing the organization, including challenges and risks

- Success in obtaining formal membership standing in the Egmont Group in June 2002
- Willingness and preparedness of other FIUs to conclude information sharing agreements

Rationale for the choices made to respond to challenges and risks

- Membership in the Egmont Group will be critical for opening doors to the international community
- Selection of FIUs in countries with which FINTRAC has a complementary regime and which will help us to analyze the highest risk areas
- Development of criteria to aid FINTRAC in targeting its efforts effectively

Total resources allocated to priorities

- $1,124,000

Monitoring to ensure priorities are on track

- Monitoring of progress in negotiations with foreign FIUs
- Monitoring of activities in setting up relationships with domestic law enforcement agencies and other entities
- Explanation of how monitoring will proceed to ensure priorities are on track
- Detailed IT project plans and project management techniques

Strategic Outcome 5 $1,558,000

Enhanced public awareness and understanding of matters related to money laundering and terrorist financing including their effects on Canadian society

Major changes from previous RPP

- Addition of terrorist financing to accountability requires the republishing of communications and outreach tools to the general public, reporting entities and other stakeholders

Priorities

- Prepare and produce communications/outreach material to inform the general public, reporting entities and other stakeholders of money laundering, the PCMLTFA and terrorist financing
- Media Relations – Engage in targeted media relations aimed at community publications, trade publications and law enforcement publications
- Report to Parliament, other government departments, international partners on FINTRAC's accountability, activities and objectives
- Evaluate communications activities

Plans for delivering priorities

- Brochures, fact sheets, bulletins, pamphlets
- Trade shows
- Advertising
- Website
- Media interviews, articles
- Surveys, public opinion polls
- Annual Report

Key partners or relationships with other organizations

- Departments of Finance, Solicitor General, Justice and the Privy Council Office
- CCRA
- OSFI

Major factors influencing the organization, including challenges and risks

- Events of 11 September 2001 and subsequent change in accountability presented communications challenges
- Heightened media/public awareness about FINTRAC, money laundering and terrorism changed a proactive media strategy into a reactive one
- Heightened international focus on money laundering and terrorist financing

Total resources allocated to priorities

- $1,558,000

Monitoring to ensure priorities are on track

- Annual review of communications activities through stakeholder survey, web visit rate, polling and media analysis
- Detailed IT project plans and project management techniques

Strategic Outcome 6 $12,777,000

Creating a world-class workplace that values and recognizes the abilities and contributions of its employees and reflects the cultural and ethnic diversity of Canada

Major changes from previous RPP

- Addition of terrorist financing to accountability

Priorities

- Recruit for talent
- Establish infrastructure to support money laundering and the addition of terrorist financing to FINTRAC's accountabilities
- Build security while protecting individual human rights and freedoms
- Evaluate FINTRAC and partners as part of on-going review
- Continue strategy to build a world-class innovative organization

Plans for delivering priorities

- Identify key competencies for employees
- Brand ourselves as an exemplary employer in each recruitment phase
- Identify exemplary human resources practices that will build a foundation for being a distinctive employer
- Creation of office space for regional offices and terrorist financing, including the highest levels of physical security
- Recruit and train analysts for terrorist financing analysis
- Recruit and train additional employees to provide infrastructure support for terrorist financing analysis
- Provide solid funding and establish a culture that supports a continuous learning and development environment
- Design meaningful and responsive compensation strategies
- Design recruitment strategies that underscore FINTRAC's unique and important accountability
- Highlight commitment to a diverse workforce
- Develop and deliver a curriculum of professional training and learning opportunities
- Use indices in Evaluation Framework to develop corporate performance measurement
- Use state of the art information and web technology to deliver comprehensive and timely information to managers

Key partners or relationships with other organizations

- Royal Canadian Mounted Police
- Public Works and Government Services Canada (PWGSC)
- Treasury Board Secretariat
- Department of Finance
- OSFI

Major factors influencing the organization, including challenges and risks

- Particular/unique skill set being sought
- Competitive environment for employees with skills set
- Secure environment requiring heightened security clearance levels
- Unique accountability which may increase interest among prospective employees – conversely accountability may be viewed as a detriment (employee safety)
- Centre is subject to a review of its administration and operation – prospective employees may view this as a de-stabilizing factor regarding employment stability
- New organization with no history of performance to measure against and short time in operation
- FINTRAC as a separate employer
- Determination of appropriate systems to be installed given the wide variety and complexity of systems available

Rationale for the choices made to respond to challenges and risks

- Brand FINTRAC as an exemplary employer by underscoring what makes us distinctive, such as our unique accountability, solid learning investments and high intellectual capacity
- Build our own internal capacity to meet the unique skills set challenges by developing a curriculum of core training to develop those unique skills
- Implement evaluation framework in cooperation with partners in National Initiative to establish useful indicators to measure performance
- Determine ongoing information requirements of the organization and develop and implement human resources, personnel information management and other systems to meet managers' needs

Total resources allocated to priorities

- $12,777,000

Monitoring to ensure priorities are on track

- Use of a performance management process, monitoring success rates in placing talent
- Undertake succession planning exercises to develop talent and to allow for an effective transition of human resources
- Analysis of reasons for employee departures and attrition rates
- Learning/development investments
- Monthly gathering of statistics and analysis in order to determine their usefulness over a period of time
- Use of project monitoring and scheduling to track progress and provide risk management information

Organization

Strategic Outcomes and Business Lines

	Strategic Outcomes						
Business Lines	**Analysis and assessments**	**Determination of reasonable grounds**	**Disclosure to law enforcement agencies**	**Establishment of relationships with other entities**	**Enhanced public awareness and understanding**	**Creating a world-class workplace**	**Total**
Detection and deterrence of money laundering	$15,299,000	$603,000	$1,204,000	$826,000	$1,281,000	$7,117,000	$26,330,000
Detection and deterrence of the financing of terrorist activities	$7,820,000	$254,000	$391,000	$298,000	$277,000	$5,660,000	$14,700,000
Total	**$23,119,000**	**$857,000**	**$1,595,000**	**$1,124,000**	**$1,558,000**	**$12,777,000**	**$41,030,000**

Background

Accountability, Role and Responsibilities

The Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC) was established by the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act (PCMLA)*, Chapter 17, Statutes of Canada 2000. The PCMLA has since become the PCMLTFA with the addition of the detection and deterrence of the financing of terrorist activities.

The key objectives of the Act are:

1. To implement specific measures to detect and deter money laundering and the financing of terrorist activities and to facilitate the investigation and prosecution of money laundering offences and terrorist activity financing offences.
2. To respond to the threat posed by organized crime by providing law enforcement officials with the information they need to deprive criminals of the proceeds of their criminal activities while ensuring the appropriate safeguards are in place to protect personal privacy.
3. To assist in fulfilling Canada's international commitments in the fight against transnational organized crime and terrorist activity.

The Act:

1. establishes the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada;
2. requires a wide range of financial institutions and intermediaries to keep records, to identify clients and to report suspicious and prescribed financial transactions;

3. requires persons to declare the cross-border movement of large amounts of currency or monetary instruments to the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA). These reports will be forwarded to FINTRAC;
4. provides authority to pass regulations concerning the nature and extent of record keeping, identification of clients and reporting to FINTRAC and to make additional business entities or activities subject to the Act;
5. provides a high degree of privacy protection of information provided to FINTRAC.

Along with the suspicious and prescribed financial transaction reports, the legislation enables FINTRAC to receive and use information that is voluntarily provided to FINTRAC, such as tips from law enforcement and other agencies as well as information from the public, about suspicions of money laundering or of the financing of terrorist activities.

The Minister of Finance is responsible for FINTRAC.

The legislation strikes a balance between safeguarding the rights of Canadians, protected by the *Charter of Rights and Freedoms*, and the needs of law enforcement in investigating money laundering offences and the financing of terrorist activities.

FINTRAC's legislative accountability is to:

- collect, analyse, assess and, where appropriate, disclose information relevant to the investigation and prosecution of money laundering offences and the financing of terrorist activities;
- act at arm's length from law enforcement agencies and other entities (i.e. CCRA, Canadian Security Intelligence Service (CSIS) and the Department of Citizenship and Immigration (CIC)) to which it is authorised to disclose information;
- ensure that personal information under its control is protected from unauthorised disclosure;
- enhance public awareness and understanding of matters related to money laundering and the financing of terrorist activities; and
- ensure compliance with record keeping and reporting obligations.

Failure by reporting entities to report prescribed or suspicious financial transactions, as set out in the Act, can result in significant fines or jail terms. FINTRAC will work closely with reporting entities to support their efforts to implement a compliance regime to assist them in meeting their obligations under the Act and Regulations.

In operationalising the legislative accountability, FINTRAC has adopted the following principles. FINTRAC will:

- strive to become a centre of expertise in the analysis of financial and other data to identify suspicious transactions associated with money laundering activities and the financing of terrorist activities, and to enhance awareness and understanding of matters related to money laundering and the financing of terrorist activities.
- safeguard the personal privacy of individuals and protect their records from unauthorized disclosure.

- operate at arm's length from law enforcement agencies and other entities to which it is authorized to disclose information.
- develop relationships with domestic and international entities to obtain and exchange data, information, and knowledge.

FINTRAC Structure

FINTRAC is headed by a Director appointed by Governor in Council to be the Chief Executive Officer of FINTRAC, with the rank and powers of a Deputy Head of a department. FINTRAC is comprised of seven functional areas: Legal Services; Money Laundering Analysis; Terrorist Financing Analysis; Policy, Planning and Public Affairs; Liaison and Compliance; Information Technology; Corporate Management. Each area is headed by a Deputy Director. The following provides an overview of the responsibilities and activities of each of the seven areas.

Legal Services
Legal services are provided to the Centre by the General Counsel and three Legal Counsels who are employees of the Department of Justice.

Money Laundering Analysis
Money Laundering Analysis is responsible for developing and implementing analysis frameworks and for analyzing financial data reported pursuant to the Act and Regulations together with other sources available to FINTRAC. This work is aimed at identifying potential money laundering cases, assessing general trends, patterns of activity, emerging risks as well as recommending disclosures to law enforcement and other national and international agencies in respect of money laundering.

Terrorist Financing Analysis
As a result of the *Anti-terrorism Act* provisions, the accountability for detecting and deterring the financing of terrorist activities means a new area is being developed for analyzing data received from reporting entities in respect of terrorist financing. More information on this area will be available in the Report on Plans and Priorities for 2003-2004.

Policy, Planning and Public Affairs
The Policy area is responsible for the identification of strategic policy issues to be addressed in legislation, regulations, guidelines and internal operating procedures such as disclosure policy and procedures. This area will develop a framework for establishing and maintaining international networks and multi-lateral relationships. Policy is also responsible for the establishment of Memoranda of Understanding (MOUs) with national, foreign and international organizations. Planning is responsible for the strategic planning function.

Through Public Affairs, FINTRAC will use a strategic communications approach to inform and educate its stakeholders and the general public on FINTRAC's activities in combating money laundering and the financing of terrorist activities in Canada and abroad. FINTRAC will also establish a web site to disseminate information to reporting entities and other stakeholder groups, and will create outreach products and training tools to assist Liaison and Compliance.

Liaison and Compliance
Liaison is responsible for a key focus on fostering and managing positive relationships with reporting entities and law enforcement agencies.

Compliance has the responsibility of ensuring that reporting entities meet the requirements of the PCMLTFA. This section will work closely with reporting entities to support their efforts to implement a compliance regime that will assist them in meeting their obligations under the Act and Regulations.

Information Technology
Information Technology has the responsibility for developing and applying information management and information technology methodologies that will support and advance FINTRAC's objectives. This area will design and implement procedures and controls to ensure and protect the safety and security of all information, while also ensuring the secure transmission of data between reporting entities and FINTRAC. It is also responsible for designing, maintaining and implementing database management systems and building and managing custom applications to meet internal and external end user requirements.

Corporate Management
Corporate Management has the responsibility for Human Resources, Finance and Administration, Security and the Corporate Secretariat. Human Resources ensures that appropriate HR systems, policies and procedures are in place to promote FINTRAC as an employer of choice, to respect employee rights, and to foster organizational wellness.

The Finance and Administration area advises FINTRAC's Executive on all comptrollership and administrative aspects of strategic and operational planning and priorities. Security designs, manages and monitors policies and procedures to protect FINTRAC's premises and information systems, and provides secure access to employees and other authorised persons.

The Corporate Secretariat manages the *Access to Information and Privacy Acts* (ATIP) portfolio, FINTRAC's library and provides Secretariat coordination of several activities of FINTRAC, including the preparation of reporting requirements to Parliament and the maintenance of the correspondence tracking system.

During the 2002-2003 fiscal year, Corporate Management will have three priorities:

- Setting up the facilities and premises for carrying out the added accountability of deterring and detecting the financing of terrorist activities
- Ensuring the security of information held by FINTRAC as a result of receiving information from reporting entities
- Making FINTRAC an employer of choice

Security

Given the sensitivity of the information under its control, FINTRAC takes security very seriously. Physical security of the premises is enhanced with an electronic alarm system, access control card readers and biometric technology devices. Computer assets are protected by high security firewalls and by 24/7 (24 hours per day, seven days per week) monitoring for unauthorized electronic intrusion. Human reception officers prevent access by unauthorized persons and premises are monitored 24/7 using both alarm systems and closed circuit video equipment.

FINTRAC as an employer of choice

Employees of FINTRAC are connected to an accountability that touches all Canadians – the safety of our communities. FINTRAC embraces its status as a distinctive and exemplary employer by adapting and generating practices that allow it to attract and retain employees who are dedicated to eliminating criminal money-laundering activities and to fighting the financing of terrorist activities.

To ensure that employees possess the competencies to deliver strategic analytical information, FINTRAC is committed to cultivating a continuous learning environment that encourages excellence and values intellectual capital. A key initiative in FINTRAC's learning investment strategy is the development of a curriculum of professional training and learning opportunities leading to the designation of financial intelligence analyst.

Of equal importance is FINTRAC's obligation to ensure that the personal information in its possession is protected from any unauthorized disclosure. FINTRAC will continue to seek employees with high ethical standards who are capable of meeting and maintaining high security screening demands while undertaking their work in a highly secure environment, using leading-edge technology.

FINTRAC will continue to promote creative and compassionate solutions to build a high-performing organization and a small, but highly effective, workforce that is dynamic, dedicated and knowledgeable and that is representative of Canadian society.

Centre Planned Spending

($ millions)	Forecast Spending 2001-2002	**Planned Spending 2002-2003**	Planned Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005
Detection and deterrence of laundering of proceeds of crime	22.5	**26.3**	21.3	15.0
Detection and deterrence of the financing of terrorist activities *	0.0	14.7	9.5	9.5
Budgetary Main Estimates (gross)	22.5	**41.0**	30.8	24.5
Less: Respendable revenue	0.0	**0.0**	0.0	0.0
Total Main Estimates	22.5	**41.0**	30.8	24.5
Adjustments **	13.0	**0.0**	0.0	(8.7)
Net Planned Spending	35.5***	**41.0**	30.8	15.8
Plus: Cost of services received without charge	0.5	**1.1**	1.1	1.1
Net Cost of Program	36.0	**42.1**	31.9	16.9
Full Time Equivalents	**135**	**200**	**200**	**200**

*Reflects the addition of detection and deterrence of terrorist financing to FINTRAC's accountability in the *Anti- Terrorism Act*, Ch. 41, Statutes of Canada, 2001

** Adjustments in 2001-2002 are to accommodate approvals obtained since the Main Estimates and are to include Budget initiatives, Supplementary Estimates etc. Adjustments for 2004-2005 are funds being held pending approval of Evaluation of National Initiatives

*** Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

Accountability

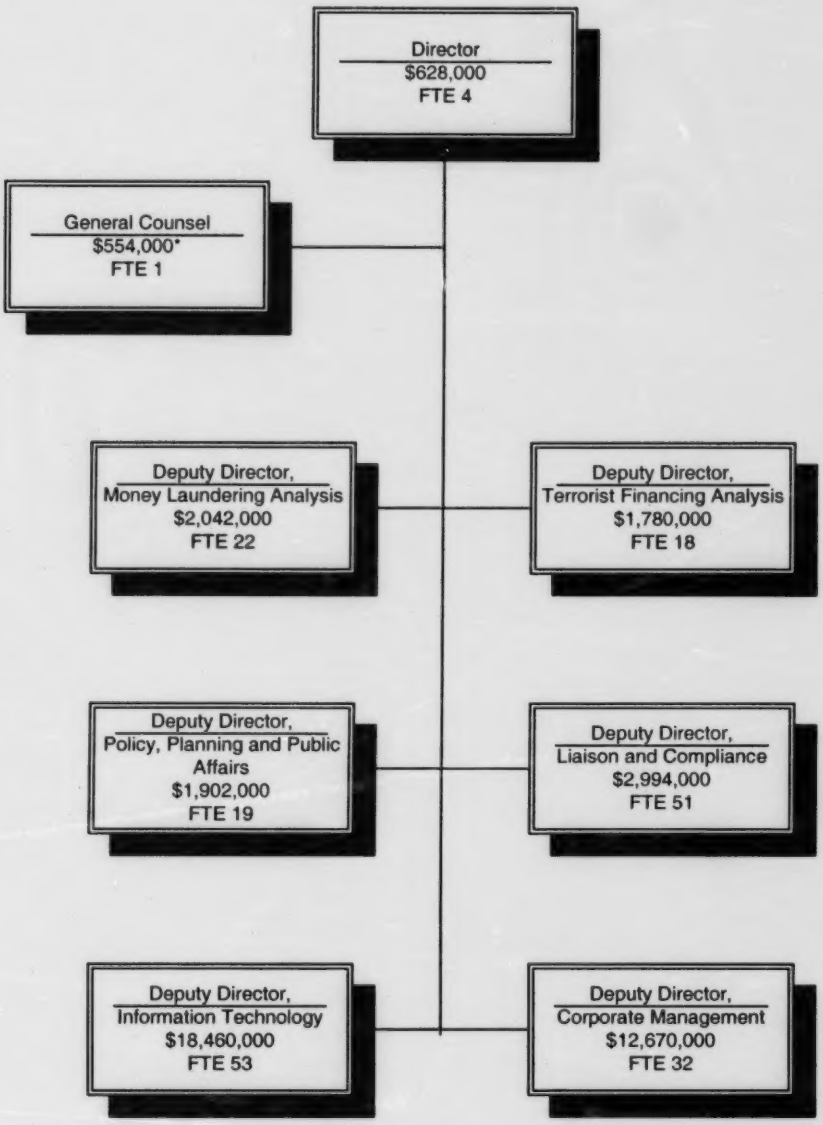

*Does not include 4 FTEs provided by the Department of Justice, funded by FINTRAC.

Annexes

Net Cost of Program for the Estimates Year

($ millions)	Total
Net Planned Spending (Main Estimates plus Adjustments)	**41.0**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	**0**
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	**1.1**
Worker's compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	**0**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	**0**
2002-2003 Net Cost of Program	**42.1**

National Initiatives to Combat Money Laundering

The National Initiatives to Combat Money Laundering (the National Initiatives) reflects a coordinated and collaborative project involving a number of critical partners. Federal partners are the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the Canadian Customs and Revenue Agency (CCRA), the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), the Department of Justice, the Department of Citizenship and Immigration and the Department of Finance.

In an effort to guide the current and future development and monitoring of the National Initiatives, the Department of Finance led in the preparation of a comprehensive evaluation framework.

An evaluation of the effectiveness of the National Initiatives will take place during the 2002-2003 fiscal year.

The first Annual Report of the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada will be submitted to the Minister of Finance for tabling in each House of Parliament in the fall of 2002.

The *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorism Financing Act* (PCMLTFA) requires that administration and operation of the Act be reviewed within five years after the coming into force of section 72 of the Act, which occurred on 5 July 2000. A committee of Parliament will carry out the review and recommend to Parliament any amendments to the Act or its administration that the committee deems necessary.

Collective Initiative

Collective Initiative	List of Partners	Money allocated to Partners ($thousands) 2002-2003	Planned Results
National Initiatives to Combat Money Laundering	• Department of Finance	• 300	• support Canada's anti-money laundering commitments
	• Department of Justice	• 1,200	• increase in prosecutions related to organized crime
	• Canada Customs and Revenue Agency	• 6,000	• cross-border currency reporting and increased tax and duty evasion investigations
	• Citizenship and Immigration Canada	• 700	• denying the use of Canadian territory to money launderers
	• Royal Canadian Mounted Police	• 4,900	• increased investigations of organized crime

Other Information available on the Internet

Proceeds of Crime (Money Laundering) Regulations – Consultation Paper, December 1999
http://www.fin.gc.ca/toce/1999/monlaun_e.html

***Proceeds of Crime (Money Laundering) Act*, Ch. 17, Statutes of Canada, 2000**
http://www.parl.gc.ca/36/2/parlbus/chambus/house/bills/government/C-22/C-22_4/C-22_cover-E.html

An Act to amend the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act*, Bill S-16.
http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/S-16/S-16_1/90125bE.html

***Anti-Terrorism Act*, Chapter 41, Statutes of Canada, 2001**
http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/C-36/C-36_4/C-36_cover-E.html

Proceeds of Crime (Money Laundering) Regulations
http://www.fintrac.gc.ca/reg/1_e.asp

Guidelines for Reporting
http://www.fintrac.gc.ca/publications/guide/guide_e.asp

Contact:

FINTRAC
Ottawa, Ontario
K1P 1H7

Toll free number: 1-866- 346-8722

Web Site: http://www.fintrac.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2003-III-112

ISBN 0-660-61782-X

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Rapport sur les plans et les priorités

Pour les exercices
2002-2003 à 2004-2005

Ministre des Finances

Table des matières

Messages
Message du directeur 2
Déclaration de la direction 4

Raison d'être 5

Plans et priorités par résultat stratégique
Résultat stratégique 1 6
Résultat stratégique 2 10
Résultat stratégique 3 11
Résultat stratégique 4 13
Résultat stratégique 5 15
Résultat stratégique 6 17

Organisation 19

Annexes 27

Messages

Message du directeur

Le 28 octobre 2001, soit seize mois seulement après l'adoption de la loi autorisant sa création, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) est devenu opérationnel.

Une première série de mesures réglementaires est entrée en vigueur le 8 novembre 2001. Celles-ci établissaient les exigences de tenue de documents et de déclaration des opérations douteuses auxquelles sont assujetties les entités visées par la *Loi*. À la mi-février 2002, CANAFE avait reçu environ 2 500 déclarations d'opérations douteuses de la part d'un large éventail d'entités déclarantes.

Au cours du dernier exercice, et même depuis la promulgation de la *Loi*, nous avons canalisé nos énergies à mettre CANAFE sur pied et à le rendre fonctionnel. Plus particulièrement, nous avons établi son infrastructure, acquis la technologie requise et développé des systèmes de consignation et d'analyse des données. Une attention particulière a été apportée à la recherche, au recrutement et à la formation d'un personnel hautement qualifié pour la nouvelle organisation. De concert avec le ministère des Finances, nous avons élaboré des textes réglementaires et des lignes directrices à l'intention des entités déclarantes. Avec grand soin, nous avons mis en place des mesures visant à assurer la protection des renseignements confiés à CANAFE. Celles-ci comprennent notamment des contrôles de sécurité hautement perfectionnés en matière de technologie de l'information, des dispositifs de sécurité physique ultramodernes, un programme complet d'enquête de sécurité pour tous les employés réguliers et contractuels, ainsi que l'élaboration de systèmes et de procédures visant à assurer l'efficacité de ces mesures.

Les événements de l'automne 2001 ont mené à l'adoption, au Parlement du Canada, de la *Loi antiterroriste*. Ils ont également eu pour résultat l'ajout d'un volet aux responsabilités de CANAFE, soit celui de scruter les opérations faisant l'objet d'une déclaration dans le but de déceler celles pouvant être liées à des activités de financement du terrorisme.

Le prochain exercice en sera un de mise en œuvre et de consolidation. D'autres mesures réglementaires seront bientôt adoptées, visant à rendre obligatoire la déclaration, à CANAFE, des télévirements, des mouvements transfrontaliers d'espèces et des opérations importantes en espèces, sans oublier la déclaration des biens associés aux entités terroristes et la déclaration des opérations douteuses de financement d'activités terroristes. L'entrée en vigueur de ces différents types de déclarations se fera progressivement au cours de l'été et de l'automne 2002. Au même moment, nous mettrons en place une capacité d'analyse pour la recherche des opérations liées au financement d'activités terroristes, semblable à celle que nous avons bâtie pour le recyclage des produits de la criminalité. Que ce soit en matière de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, nous comptons faire d'importantes communications de renseignements aux organismes d'application de la loi, au Service canadien du renseignement de sécurité, à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et au ministère de la Citoyenneté et de

l'Immigration. Nous poursuivrons également nos efforts visant à affiner nos techniques d'analyse, d'acquisition de données et de communication de renseignements.

Un aspect important de notre travail en 2002-2003 sera axé sur l'observation de la *Loi*. En effet, la prochaine ronde de mesures réglementaires mettra en vigueur l'obligation pour les entités déclarantes de mettre en œuvre un programme destiné à assurer le respect de la *Loi*. Nous conjuguerons nos efforts à ceux des plus de 180 000 entités visées par la *Loi* pour accroître le niveau de sensibilisation aux exigences de déclaration et faciliter la mise en œuvre de programmes et de pratiques efficaces en matière d'observation. Nous travaillerons également conjointement avec les autres organismes de réglementation pour maximiser l'efficacité des mesures d'observation tout en minimisant la duplication des efforts.

Trois engagements importants guideront le travail de CANAFE au cours du prochain exercice.

Dans un premier temps, nous sommes déterminés à compléter la mise en place d'une capacité analytique de haut niveau, ce qui nous permettra de retracer et d'analyser les données qui nous sont transmises en vue de déceler les opérations douteuses pouvant être liées au recyclage des produits de la criminalité ou au financement des activités terroristes.

Dans un second temps, nous avons l'intention de communiquer des renseignements utiles et de grande qualité aux organismes d'application de la loi et à d'autres autorités afin de faciliter les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes. Nous pourrons ainsi apporter une contribution importante à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

Enfin, nous comptons bien respecter le caractère privé des renseignements portés à notre attention en vertu des responsabilités législatives qui nous été conférées par le Parlement; nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger ces renseignements d'une utilisation ou d'une divulgation non autorisée.

Le recyclage des produits de la criminalité et le terrorisme ont souvent un caractère transnational; par conséquent, des mesures d'envergure internationale sont nécessaires pour pouvoir les combattre efficacement. Le Canada est un membre engagé de la communauté internationale qui s'applique à combattre le crime organisé et le terrorisme. CANAFE s'efforcera donc d'y contribuer de manière importante. À cette fin, nous participerons activement aux rencontres internationales qui se tiennent sur la question, et nous tenterons de conclure des ententes permettant d'échanger de l'information avec des organismes d'autres pays dont les attributions sont semblables aux nôtres. Nous garderons à l'esprit l'importance de fournir des renseignements de grande qualité aux organismes d'application de la loi et la nécessité d'accroître l'impact mondial de l'application de la loi dans la lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

Le directeur
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

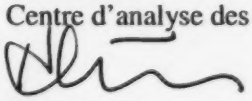

Horst Intscher

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

---

À ma connaissance, les renseignements :

•décrivent fidèlement les responsabilités, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;

•sont conformes aux principes de la divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Budget des dépenses - Rapport sur les plans et les priorités*;

•sont complets et exacts;

•sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le *Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation* (*CPRR*) sur lequel s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : Ina Fahrni

Date : 2002-03-07

Raison d'être

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été créé en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, en juillet 2000, dans le cadre des initiatives nationales de lutte contre le blanchiment d'argent. Les avantages qu'il procure au Canada sont la détection et la dissuasion du blanchiment d'argent.

En décembre 2001, le Parlement a adopté la *Loi antiterroriste*, ch. 41, Lois du Canada (2001). Les avantages qu'elle procure aux Canadiens et aux Canadiennes sont la détection et la dissuasion du financement des activités terroristes.

Par suite de l'adoption de la *Loi antiterroriste*, de nouvelles responsabilités ont été confiées à CANAFE. Celui-ci a respecté sa priorité immédiate qui était de se doter d'une capacité de base en matière d'analyse des déclarations d'opérations financières visant à déceler les cas de financement d'activités terroristes. Au cours de la prochaine année, il se donnera une capacité à long terme d'effectuer ce genre d'analyse. Plus précisément, CANAFE créera une unité organisationnelle spécialisée lui permettant d'exercer ses nouvelles responsabilités et d'accroître sa capacité globale de traiter un volume croissant de déclarations.

CANAFE poursuit également son importante tâche de détection et de dissuasion du blanchiment d'argent. De nouveaux règlements entreront en vigueur au cours de l'exercice 2002-2003 en ce qui a trait aux télévirements internationaux faits au moyen de la technologie SWIFT (avril 2002), aux exportations et importations transfrontalières d'espèces (juin 2002), aux opérations importantes en espèces (10 000 $ et plus) et aux télévirements internationaux ne faisant pas appel à la technologie SWIFT (novembre 2002).

Résultat stratégique 1 23 119 000 $

Analyse et évaluation des renseignements dans le but de déceler les activités et les comportements types de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes

Principal changement par rapport au RPP antérieur

- Ajout aux responsabilités du volet portant sur le financement des activités terroristes

Priorités

- Avoir accès à l'information des entités déclarantes, tel que stipulé dans la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (*la *Loi)*
- Élargir l'infrastructure actuelle de la technologie de l'information (TI) de manière à pouvoir recevoir de nouveaux types de déclarations tels que les télévirements, les exportations et importations transfrontalières d'espèces et les opérations importantes en espèces
- Affiner les systèmes analytiques afin de tenir compte à la fois du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes
- Tirer l'information pertinente des bases de données des organismes chargés de l'application de la loi et des bases de données publiques et commerciales
- Recruter, former et assurer le perfectionnement des analystes afin de bâtir une équipe d'agents de classe mondiale
- Veiller au respect des exigences en matière de déclaration, de tenue de documents et d'identification des clients qui sont énoncées dans la partie 1 de la *Loi*
- Voir à ce que les entités déclarantes aient une compréhension en profondeur des exigences de la *Loi* qui s'appliquent à elles
- Accroître le potentiel de rayonnement auprès des entités déclarantes, des associations nationales et des organismes d'autoréglementation (OAR), afin de communiquer les exigences relatives à la *Loi* et aux règlements
- Élaborer des processus efficaces visant à vérifier la qualité des déclarations reçues et à assurer le suivi nécessaire
- Conclure des partenariats efficaces avec les organismes de réglementation des niveaux fédéral et provincial afin de garantir l'observation de la *Loi*
- Appuyer les efforts visant à assurer la collaboration de toutes les entités financières au processus de déclaration
- Recenser les entités déclarantes qui ont le plus besoin d'accroître leur niveau d'observation de la *Loi*

Plans de réalisation des objectifs prioritaires

- Affiner et appliquer les stratégies, les méthodologies et les processus analytiques
- Améliorer les systèmes à l'appui de l'acquisition et de l'analyse des données et de la gestion de leur utilisation

- Élaborer des lignes directrices qui faciliteront la mise en œuvre, par les entités déclarantes, de toutes les exigences imposées par la *Loi*, y compris l'établissement de programmes d'observation
- Cibler et organiser des présentations, des consultations et des rencontres avec les entités déclarantes visées par la *Loi*
- Implanter un système de gestion des personnes-ressources afin de faciliter les communications et les suivis en matière d'observation avec les entités déclarantes
- Gérer un centre d'appels chargé de répondre aux demandes de renseignements des entités déclarantes
- Suivre de près le rendement fourni par les entités déclarantes en matière de déclaration (processus d'assurance de la qualité) et assurer un suivi, le cas échéant, en matière d'observation
- Conclure des ententes avec d'autres organismes de réglementation afin d'accroître la capacité de garantir l'observation de la *Loi*
- Élaborer et valider les politiques, les processus et les critères d'examen d'observation de CANAFE
- Établir et mettre en place un cadre de gestion des risques d'inobservation
- Dresser un plan d'examen
- Se préparer à l'introduction graduelle des autres types de déclarations au fur et à mesure que celles-ci prendront effet :
  - Avril 2002 : télévirements au moyen de la technologie SWIFT
  - Juin 2002 : exportations et importations transfrontalières d'espèces
  - Novembre 2002 : opérations importantes en espèces (10 000 $ ou plus) et télévirements ne faisant pas appel à la technologie SWIFT
- Élaborer des mécanismes de gestion des risques
- Élaborer une stratégie analytique de sélection des cas qui accusent une forte probabilité de participation à des activités de recyclage des produits de la criminalité

Principaux partenaires ou liens d'affaires avec d'autres organisations

- Organismes d'application de la loi
- Procureurs généraux
- Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC)
- Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
- Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)
- Centre de la sécurité des télécommunications (CST)
- Organismes de réglementation fédéraux (Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et organismes provinciaux de réglementation des entités visées par la *Loi* et la réglementation connexe
- Entités déclarantes, associations nationales et organismes d'autoréglementation (OAR)
- Fournisseurs de matériel technologique
- Associations du secteur de la technologie

Principaux facteurs ayant une incidence sur l'organisation, y compris les défis et les risques

- Volume élevé de déclarations d'opérations à analyser

- Activités de recyclage des produits de la criminalité devenant de plus en plus perfectionnées et ne cessant d'évoluer au fur et à mesure qu'apparaissent de nouvelles technologies et possibilités
- Nombre élevé d'entités déclarantes (plus de 180 000) visées par la *Loi* et la réglementation connexe, ce qui exige d'utiliser une approche coopérative avec les organismes de réglementation et les autres intervenants afin d'assurer un contrôle adéquat de l'observation
- Entrée en vigueur progressive des mesures réglementaires, ce qui oblige les entités déclarantes à relever certains défis de transition dans la mise en œuvre des exigences imposées par la *Loi*
- Autorisation de sécurité pour les employés et les entrepreneurs
- Analyse du financement des activités terroristes, ce qui exigera l'adoption de nouvelles techniques et approches, autant au niveau domestique qu'avec nos partenaires internationaux
- Nécessité de s'adresser aux risques reliés à la déclaration par voie électronique et le besoin de créer un système redondant de secours

Justification des choix concernant les défis et les risques

- Ajouter une nouvelle capacité d'analyse pour la détection des tendances en matière d'opérations inhabituelles
- Former et assurer le perfectionnement des analystes
- Trouver des moyens rentables d'accroître le potentiel de rayonnement auprès des entités déclarantes
- Atténuer les défis et les risques par l'établissement d'un processus de gestion des risques d'inobservation et par la conclusion de partenariats avec d'autres organismes de réglementation
- Contrôler la réception des déclarations et donner de la rétroaction en temps opportun afin d'améliorer sans cesse le processus de déclaration
- Fournir de l'information aux personnes participant au processus de réglementation en ce qui a trait aux étapes que doit franchir le groupe de la Technologie de l'information pour élaborer et mettre en oeuvre des applications informatiques

Ressources totales affectées aux priorités

- 23 119 000 $

Surveillance visant à garantir le respect des priorités

- Rapports de gestion périodiques faisant état du volume de déclarations reçues, des dossiers et des cas en cours d'analyse, ainsi que des questions et des problèmes ayant fait surface en matière d'observation
- Adoption d'une approche d'amélioration continue de la qualité pour la cueillette de statistiques pertinentes, comme :
  - le nombre de déclarations reçues et la qualité de celles-ci
  - le nombre et la portée des ententes de partenariat signées avec d'autres organismes de réglementation

    - les examens faits par CANAFE ou d'autres organismes de réglementation, ainsi que les résultats de ceux-ci
    - le nombre de suivis effectués et de points réglés
    - le nombre de renvois de cas d'inobservation délibérée qui sont effectués par CANAFE aux organismes d'application de la loi
- Adoption de plans détaillés et de techniques de gestion pour les projets en technologie de l'information
- Systèmes de vérification et de contrôle de l'accès visant à surveiller l'accès aux renseignements et l'utilisation de ceux-ci par les employés
- Système de gestion de cas servant à contrôler la charge de travail et l'efficacité des processus analytiques

Résultat stratégique 2 857 000 $

Établissement de motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements concernant certaines opérations financières seraient utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité

Principal changement par rapport au RPP antérieur

- Ajout aux responsabilités du volet portant sur le financement des activités terroristes

Priorités

- Mettre en oeuvre des processus de décision et d'examen

Principaux partenaires ou liens d'affaires avec d'autres organisations

- Organismes d'application de la loi
- Procureurs généraux
- ADRC
- SCRS
- CIC
- CST
- Unités de renseignement financier (URF) d'autres pays

Principaux facteurs ayant une incidence sur l'organisation, y compris les défis et les risques

- Nécessité d'une prise de décision en temps opportun

Justification des choix faits concernant les défis et les risques

- Mettre en oeuvre des processus permanents d'examen et de prise de décision, de même que des processus ponctuels applicables en cas d'urgence

Ressources totales affectées aux priorités

- 857 000 $

Surveillance visant à garantir le respect des priorités

- Production de rapports de gestion sur les cas à l'étude et sur ceux pour lesquels la communication de renseignements est envisagée
- Dossier du Comité de divulgation sur la justification de la communication de renseignements désignés

Résultat stratégique 3 1 595 000 $

Communication de renseignements désignés aux organismes d'application de la loi, pouvant être utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité ou de financement des activités terroristes.

Principal changement par rapport au RPP antérieur

- Ajout de la capacité de communiquer, aux services de police, des renseignements sur des infractions de financement d'activités terroristes, et élargissement des organismes destinataires pour y inclure le SCRS

Priorités

- Communiquer les renseignements en temps opportun aux organismes compétents
- Bien cibler les communications sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes qui sont faites aux services de police compétents
- Encourager et faciliter la réception de renseignements transmis volontairement, particulièrement de la part des organismes d'application de la loi, afin de mieux cibler les communications
- Obtenir de la rétroaction sur les communications de renseignements en vue d'améliorer les processus de communication et d'analyse de ces renseignements
- Établir des processus de suivi et de conservation des renseignements ayant fait l'objet de communications
- Déterminer l'applicabilité de techniques de communication électronique de renseignements aux organismes d'application de la loi

Plans de réalisation des objectifs prioritaires

- Appliquer le processus de communication établi pour la détermination des organismes destinataires compétents
- Consulter les organismes destinataires au sujet du processus de communication
- Exécuter les ordonnances de communication
- Rencontrer les représentants des principaux organismes d'application de la loi et autres tels que le SCRS, la GRC et le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) :
  - pour les encourager à transmettre volontairement des renseignements à CANAFE
  - pour savoir s'ils sont intéressés à recevoir des communications de CANAFE, en tenant compte des ressources disponibles, des unités affectées au contrôle des produits de la criminalité et d'autres facteurs
- Communiquer avec les spécialistes en technologie de l'information des organismes destinataires
- Accroître la capacité des systèmes de gestion des cas et des personnes-ressources

Principaux partenaires ou liens d'affaires avec d'autres organisations

- Organismes d'application de la loi aux niveaux municipal, provincial et national
- Organes représentant ces organismes, p. ex. l'Association canadienne des chefs de police
- Procureurs généraux
- ADRC

- SCRS
- CIC
- Spécialistes en technologie de l'information (TI) des organismes destinataires
- URF étrangères

Principaux facteurs ayant une incidence sur l'organisation, y compris les défis et les risques

- Rapidité des communications, particulièrement celles liées au financement des activités terroristes et où la prévention est une des composantes
- Utilité des renseignements communiqués aux fins des enquêtes et des poursuites
- Connaissance limitée des responsabilités de CANAFE au sein des organismes d'application de la loi
- Diversité des infrastructures techniques mises en place par les organismes destinataires

Justification des choix concernant les défis et les risques

- Consulter les organismes destinataires
- Assurer le perfectionnement des processus et des méthodes d'analyse en tirant parti de la rétroaction reçue
- Faire une meilleure utilisation des renseignements transmis volontairement par les services de police
- Assurer un meilleur ciblage des communications de CANAFE
- Créer une architecture normalisée et flexible pour la gestion des données

Ressources totales affectées aux priorités

- 1 595 000 $

Surveillance visant à garantir le respect des priorités

- Production de rapports de gestion sur le nombre de communications effectuées
- Mise en oeuvre d'un mécanisme de rétroaction
- Mise à jour, à partir des renseignements reçus, de la base de données de CANAFE sur l'application de la loi
- Collecte de statistiques opérationnelles sur les renseignements transmis volontairement par les organismes d'application de la loi
- Adoption de plans détaillés et de techniques de gestion pour les projets en technologie de l'information

Résultat stratégique 4 1 124 000 $

Établissement de relations avec des entités nationales, étrangères et internationales pour mieux faire connaître les nouvelles initiatives prises pour lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Principal changement par rapport au RPP antérieur

- Ajout aux responsabilités du volet portant sur le financement des activités terroristes

Priorités

- Adhérer au groupe Egmont (organisation informelle composée d'URF et créée dans le but d'améliorer l'échange de renseignements entre ces unités ainsi que l'expertise et le potentiel du personnel des URF)
- Établir de bonnes relations de travail avec des entités nationales et d'autres unités de renseignement financier (URF)
- Échanger les renseignements pertinents, conformément aux protocoles d'entente (PE)
- Établir des protocoles d'entente avec les organismes d'application de la loi pour obtenir l'accès aux renseignements
- Conclure des PE pour l'échange de renseignements entre les URF et les cinq pays prioritaires suivants :
  - les États-Unis d'Amérique (É.-U.)
  - la Belgique
  - les Pays-Bas
  - l'Australie
  - le Royaume Uni (R.-U.)
- Déterminer les pays cibles pour la prochaine ronde de négociation des PE
- Participer aux travaux du Groupe d'action financière (GAFI) et du Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC)
- Participer aux forums du Canada et des États-Unis sur le terrorisme et la criminalité transfrontalière
- Établir des liens avec les spécialistes en technologie de l'information d'autres entités nationales, étrangères et internationales

Plans de réalisation des objectifs prioritaires

- Compléter le questionnaire d'adhésion au groupe Egmont et fournir toutes les précisions nécessaires à l'organe d'évaluation
- Promouvoir les intérêts de CANAFE aux réunions plénières et aux réunions des sous-comités du GAFI et du GAFIC
- Promouvoir les intérêts de CANAFE aux forums du Canada et des États-Unis sur le terrorisme et la criminalité transfrontalière
- Consulter les organismes nationaux de renseignement et d'application de la loi
- Consulter les URF d'autres pays
- Engager des négociations avec certains pays et obtenir l'approbation ministérielle pour les PE proposés

- Participer aux travaux d'organisations internationales traitant du recyclage des produits de la criminalité
- Établir un plan et des critères pour la détermination des pays prioritaires en vue de la prochaine ronde de négociation des PE
- Compléter les lignes directrices du groupe Egmont sur l'assistance technique en appuyant la création de nouvelles URF
- Établir des liens avec les spécialistes en technologie de l'information des URF d'autres pays en collaboration avec la communauté technologique TI du groupe Egmont

Principaux partenaires ou liens d'affaires avec d'autres organisations

- Ministère des Finances, ministère du Solliciteur général, ministère des Affaires étrangères et du commerce international et ministère de la Justice
- Principales entités déclarantes et associations les représentant
- Spécialistes en technologie de l'information des organismes d'application de la loi
- URF de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis
- Groupe Egmont
- GAFI
- GAFIC
- Autres organismes gouvernementaux et organismes d'application de la loi

Principaux facteurs ayant une incidence sur l'organisation, y compris les défis et les risques

- Succès à obtenir une adhésion formelle auprès du groupe Egmont en juin 2002
- Volonté et capacité des autres URF de conclure des accords relatifs au partage de renseignements

Justification des choix concernant les défis et les risques

- Adhérer au groupe Egmont, ce qui sera essentiel à l'ouverture de portes auprès de la communauté internationale
- Sélectionner des URF dans les pays avec lesquels CANAFE connaît le plus de complémentarité afin de l'aider à analyser les régions à plus hauts risques
- Établir des critères qui aideront CANAFE à mieux orienter ses efforts

Ressources totales affectées aux priorités

- 1 124 000 $

Surveillance visant à garantir le respect des priorités

- Suivi des progrès réalisés dans les négociations avec les URF d'autres pays
- Suivi des activités visant à créer des liens avec les organismes nationaux d'application de la loi et d'autres entités
- Explication de la méthode de surveillance qui sera utilisée pour garantir le respect des priorités
- Adoption de plans détaillés et de techniques de gestion pour les projets en technologie de l'information TI

Résultat stratégique 5 1 558 000 $

Sensibilisation accrue du public et meilleure compréhension des questions relatives au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes, y compris les répercussions de ces problèmes sur la société canadienne

Principal changement par rapport au RPP antérieur

- L'ajout aux responsabilités du volet sur le financement des activités terroristes a nécessité la réédition des outils de communications et d'accroissement du potentiel de rayonnement qui sont destinés au grand public, aux entités déclarantes et aux autres intervenants

Priorités

- Préparer et produire du matériel de communications et d'accroissement du potentiel de rayonnement en vue d'informer le grand public, les entités déclarantes et les autres intervenants sur la question du recyclage des produits de la criminalité, sur la *Loi* et sur le financement des activités terroristes
- Relations avec les médias – Participer à des relations ciblées avec les médias visant les publications communautaires, divers secteurs de l'industrie et d'application de la loi
- Rendre compte au Parlement, aux autres ministères et aux partenaires internationaux en ce qui a trait aux responsabilités, aux activités et aux objectifs de CANAFE
- Évaluer les activités de communications

Plans de réalisation des objectifs prioritaires

- Brochures, feuillets d'information, bulletins, dépliants
- Foires commerciales
- Publicité
- Site Web
- Entrevues avec les médias et articles dans leurs publications
- Enquêtes, sondages d'opinion
- Rapport annuel

Principaux partenaires ou relations d'affaires avec d'autres organisations

- Ministère des Finances, ministère du Solliciteur général, ministère de la Justice et Bureau du Conseil privé
- ADRC
- BSIF

Principaux facteurs ayant une incidence sur l'organisation, y compris les défis et les risques

- Défis à relever en matière de communications par suite d'événements du 11 septembre 2001 et du changement apporté subséquemment aux responsabilités
- Transfert d'une stratégie médiatique proactive à une stratégie réactive en raison de la sensibilisation accrue des médias et du public envers CANAFE, le recyclage des produits de la criminalité et le terrorisme

- Renforcement de l'accent international mis sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Ressources totales affectées aux priorités

- 1 558 000 $

Surveillance visant à garantir le respect des priorités

- Examen annuel des activités de communications par le biais de sondages effectués auprès des intervenants, de l'examen du taux de consultation du site Web, de sondages d'opinion et d'analyses des réactions des médias
- Adoption de plans détaillés et de techniques de gestion pour les projets en technologie de l'information TI

Résultat stratégique 6 12 777 000 $

Création d'un milieu de travail de classe internationale où les compétences et les contributions des employés sont valorisées et reconnues, et qui reflète la diversité culturelle et ethnique du Canada

Principal changement par rapport au RPP antérieur

- Ajout aux responsabilités du volet portant sur le financement des activités terroristes

Priorités

- Recruter des candidats prometteurs
- Établir une infrastructure afin d'appuyer les nouvelles responsabilités de CANAFE en matière de recyclage des produits de la criminalité et de financement du terrorisme
- Assurer la sécurité tout en protégeant les droits et libertés des personnes
- Faire une évaluation de CANAFE et de ses partenaires dans le cadre d'un processus d'examen continu
- Poursuivre l'application d'une stratégie propre à créer une organisation innovatrice de classe internationale

Plans de réalisation des objectifs prioritaires

- Déterminer les compétences clés des employés
- Promouvoir l'organisation comme un employeur de choix à chaque étape du recrutement
- Relever les pratiques exemplaires dans le domaine des ressources humaines et s'en servir comme tremplin pour devenir un employeur de choix
- Créer des espaces à bureaux dans les régions, en prenant en compte le financement du terrorisme, et y incluant les plus hauts standards de sécurité physique
- Recruter et former des spécialistes en analyse de financement du terrorisme
- Recruter et former des employés additionnels afin de bâtir une infrastructure d'appui à l'analyse du financement du terrorisme
- Assurer l'établissement d'une base financière solide et le développement d'une culture favorisant l'apprentissage continu et le perfectionnement
- Concevoir des stratégies de rémunération souples et efficaces
- Concevoir des stratégies de recrutement faisant ressortir le rôle unique et précieux des responsabilités de CANAFE
- Montrer l'importance accordée à la diversification de l'effectif
- Élaborer et mettre en œuvre un programme complet de formation professionnelle et d'apprentissage
- Utiliser les indicateurs du Cadre d'évaluation pour élaborer un système de mesure du rendement de l'organisation
- Utiliser une technologie de pointe ainsi que les possibilités offertes par le Web pour fournir des renseignements complets et en temps opportun aux gestionnaires

Principaux partenaires ou liens d'affaires avec d'autres organisations

- Gendarmerie royale du Canada

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
- Secrétariat du Conseil du Trésor
- Ministère des Finances
- BSIF

Principaux facteurs ayant une incidence sur l'organisation, y compris les défis et les risques

- Recherche d'un ensemble unique de compétences
- Environnement concurrentiel pour les employés ayant les compétences requises
- Environnement sécuritaire nécessitant un relèvement des niveaux d'attestation de sécurité
- Responsabilités uniques pouvant présenter un intérêt accru pour les employés éventuels, mais pouvant tout aussi bien être perçues comme un inconvénient (sécurité des employés)
- Examen possible de l'administration et des activités de CANAFE, ce qui peut être perçu par les employés éventuels comme un facteur risquant de compromettre la stabilité de leur emploi
- Organisation nouvelle avec peu d'expérience et aucun antécédent permettant de mesurer et de comparer le rendement
- Présentation de CANAFE comme employeur distinct
- Choix à faire en matière des systèmes pertinents à mettre en place, compte tenu de la grande variété et de la complexité de ceux disponibles

Justification des choix concernant les défis et les risques

- Présenter CANAFE comme un employeur de choix en faisant ressortir les éléments qui le distinguent, p. ex. l'unicité de ses fonctions, l'importance des investissements dans l'apprentissage et parmi les grandes facultés intellectuelles requises
- Bâtir sa capacité interne de créer un ensemble unique de compétences en établissant son propre programme de formation de base pour le développement de ces compétences
- Appliquer un cadre d'évaluation en collaboration avec les partenaires des Initiatives nationales afin d'établir des indicateurs utiles à la mesure du rendement
- Définir les besoins courants d'information de l'organisation et procéder à l'élaboration et à la mise en œuvre de systèmes de gestion des ressources humaines et des renseignements personnels ainsi que d'autres systèmes répondant aux besoins des gestionnaires

Ressources totales affectées aux priorités

- 12 777 000 $

Surveillance visant à garantir le respect des priorités

- Utilisation d'un processus de gestion du rendement pour contrôler le taux de réussite dans le placement des candidats prometteurs
- Conduite d'opérations de planification de la relève pour développer les compétences en ressources humaines et assurer l'efficacité de la transition
- Analyse des motifs de départ des employés et des taux d'attrition
- Investissement dans l'apprentissage et le perfectionnement
- Établissement de statistiques mensuelles et analyse de celles-ci en vue de juger de leur utilité au cours d'une période donnée

- Utilisation d'un processus de contrôle et d'ordonnancement des projets afin de suivre les progrès réalisés et obtenir les renseignements nécessaires à la gestion des risques

Organisation

Résultats stratégiques et secteurs d'activité

	Résultats stratégiques						
Secteurs d'activité	**Analyse et évaluation**	**Établissement de motifs raisonnables**	**Communication de renseignements désignés aux organismes d'application de la loi**	**Établissement de relations avec d'autres entités**	**Sensibilisation accrue et meilleure compréhension du public**	**Création d'un milieu de travail de classe internationale**	**Total**
Détection et dissuasion du recyclage des produits de la criminalité	15 299 000 $	603 000 $	1 204 000 $	826 000 $	1 281 000 $	7 117 000 $	26 330 000 $
Détection et dissuasion du financement des activités terroristes	7 820 000 $	254 000 $	391 000 $	298 000 $	277 000 $	5 660 000 $	14 700 000 $
Total	**23 119 000 $**	**857 000 $**	**1 595 000 $**	**1 124 000 $**	**1 558 000 $**	**12 777 000 $**	**41 030 000 $**

Historique

Rôle et responsabilités

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été créé en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, chapitre 17, Lois du Canada (2000). Cette loi est devenue, par la suite, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*), soit après l'ajout du volet portant sur la détection et la dissuasion du financement des activités terroristes.

Les objectifs clés de la *Loi* sont les suivants :

1. mettre en œuvre des mesures visant à détecter et à décourager le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, et visant à faciliter les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes;
2. combattre le crime organisé en fournissant aux responsables de l'application de la loi les renseignements leur permettant de priver les criminels du produit de leurs activités illicites, tout en assurant la mise en place des garanties nécessaires à la protection de la vie privée des personnes;
3. aider le Canada à remplir ses engagements internationaux dans la lutte contre le crime organisé transnational et dans la lutte contre les activités terroristes.

La *Loi* :

1. constitue le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada;
2. impose des obligations de tenue de documents, d'identification des clients et de déclaration des opérations financières douteuses et visées par règlement à un large éventail d'institutions et d'intermédiaires financiers;
3. exige que les particuliers déclarent les importants mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Ces déclarations sont ensuite transmises à CANAFE;
4. confère le pouvoir d'édicter des règlements concernant la nature et l'ampleur de la tenue de documents, l'identification des clients et la déclaration à CANAFE, de même que le pouvoir d'assujettir d'autres entités commerciales ou activités à l'application de la *Loi*;
5. assure la protection, à un niveau élevé, des renseignements fournis à CANAFE.

Outre les déclarations d'opérations financières douteuses et visées par règlement, CANAFE peut recevoir et utiliser, en vertu de la *Loi*, des renseignements qui lui sont fournis sur une base volontaire, comme des éléments d'information confidentiels transmis par les organismes d'application de la loi et d'autres entités, ainsi que des renseignements transmis par le public, au sujet d'activités de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes.

Le ministre des Finances est responsable de CANAFE.

La *Loi* établit un juste milieu entre la protection des droits des Canadiens et des Canadiennes, en vertu de la *Charte des droits et libertés*, et les besoins des organismes d'application de la loi appelés à mener des enquêtes relativement à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes.

Au termes de la *Loi*, les responsabilités de CANAFE sont les suivantes :

- recueillir, analyser, évaluer et, le cas échéant, communiquer des renseignements jugés pertinents aux fins d'enquêtes ou de poursuites relatives aux infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement d'activités terroristes;
- être autonome et indépendant de tout organisme chargé de l'application de la loi et des autres entités (c.-à-d. l'ADRC, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)) à qui il est autorisé à communiquer des renseignements;
- assurer la protection nécessaire aux renseignements personnels qui relèvent de lui;
- sensibiliser le public aux questions liées au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes;
- procéder à des contrôles d'application des exigences de tenue de documents et de déclaration.

En ne respectant pas l'obligation imposée par la *Loi* de déclarer les opérations financières douteuses et visées par règlement, les entités déclarantes s'exposent à des amendes sévères et à des peines d'emprisonnement. CANAFE travaillera en étroite collaboration avec les entités

déclarantes afin de les aider à mettre en place un programme de contrôle de l'observation visant à les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi* et de la réglementation connexe.

Dans le but d'exercer ses responsabilités aux termes de la *Loi*, CANAFE a adopté les principes exposés ci-après :

- s'efforcer de devenir un centre d'expertise dans le domaine de l'analyse des données financières et autres en vue de pouvoir déceler les opérations douteuses liées au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes; s'efforcer également de mieux faire connaître et comprendre les questions liées au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes;
- veiller au respect de la vie privée des personnes et assurer la protection nécessaire aux renseignements en sa possession afin qu'ils ne fassent pas l'objet de divulgations non autorisées;
- fonctionner de façon autonome et indépendante des organismes d'application de la loi et des autres entités à qui il est autorisé à communiquer des renseignements;
- établir des liens avec les entités nationales et internationales afin de pouvoir obtenir et échanger des données et des connaissances.

Structure de CANAFE

CANAFE est dirigé par un directeur, nommé par le gouverneur en conseil, qui agit à titre de premier dirigeant; il se situe au rang d'administrateur général et possède les pouvoirs conférés à ce niveau. CANAFE compte sept domaines fonctionnels : Services juridiques; Analyse du recyclage des produits de la criminalité; Analyse du financement des activités terroristes; Politiques, Planification et Affaires publiques; Liaison et Conformité; Technologie de l'information; Gestion intégrée. Chaque secteur est dirigé par un sous-directeur. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des responsabilités et des activités qui incombent à chacun des sept secteurs.

Services juridiques
Les services juridiques sont fournis au Centre par un avocat général et trois conseillers juridiques qui sont des employés du ministère de la Justice.

Analyse du recyclage des produits de la criminalité
Le secteur de l'Analyse du recyclage des produits de la criminalité est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres d'analyse de données et de cas permettant d'analyser les données transmises à CANAFE en vertu de la *Loi* et de la réglementation connexe. Le travail consiste également à analyser les renseignements reçus dans le but de repérer les opérations douteuses, à évaluer les tendances générales, les comportements inhabituels et les risques émergeants, ainsi qu'à formuler des recommandations aux fins de la communication de renseignements sur le recyclage des produits de la criminalité aux organismes d'application de la loi et à d'autres organismes nationaux et internationaux.

Analyse du financement des activités terroristes
Par suite de l'entrée en vigueur des dispositions de la *Loi antiterroriste*, les responsabilités de CANAFE ont été élargies pour inclure la détection et la dissuasion du financement des activités terroristes. L'ajout de ce volet a conduit à la mise sur pied d'un nouveau secteur chargé d'analyser les données sur le financement des activités terroristes qui sont fournies par les entités déclarantes. De plus amples renseignements sur ce secteur figureront dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'exercice 2003-2004.

Politiques, Planification et Affaires publiques
La section des Politiques est chargée de définir les questions stratégiques de nature politique qui doivent être traitées dans la loi, la réglementation, les lignes directrices et les procédures d'exploitation internes, comme la politique et les procédures en matière de communication de renseignements. Elle voit également à l'élaboration d'un cadre pour l'établissement et le maintien de réseaux internationaux et de relations multilatérales. Cette section s'occupe également de conclure des protocoles d'entente (PE) avec des organismes nationaux, étrangers et internationaux, en plus d'être responsable de la planification stratégique.

Par le biais de la section des Affaires publiques, CANAFE adoptera une approche stratégique en matière de communications dans le but d'informer et d'instruire ses intervenants et le public en général sur les activités qu'il mène pour lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger. CANAFE maintient, en outre, un site Web afin de diffuser de l'information aux entités déclarantes et aux autres groupes intéressés. Il conçoit également des produits d'action directe et des outils de formation visant à faciliter la conduite des activités de la Liaison et de la Conformité.

Liaison et Conformité
Les activités de la Liaison visent essentiellement à promouvoir et à gérer des relations de travail constructives avec les entités déclarantes et les organismes d'application de la loi.

La section de la Conformité doit veiller à ce que les entités déclarantes respectent les exigences de la *Loi*. Elle travaille en étroite collaboration avec ces entités déclarantes afin d'appuyer les efforts déployés par celles-ci pour mettre en oeuvre un programme de contrôle de l'observation qui les aidera à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi* et de la réglementation connexe.

Technologie de l'information
Le secteur de la Technologie de l'information est chargé d'élaborer et d'appliquer des méthodes de technologie et de gestion de l'information qui appuieront les objectifs de CANAFE et en favoriseront l'atteinte. Ce secteur élabore et met en œuvre des procédures et des mesures de contrôle visant à garantir et à protéger la sécurité de tous les renseignements, tout en assurant la transmission sûre des données entre les entités déclarantes et CANAFE. Ce secteur est également chargé de concevoir, d'actualiser et de mettre en place des systèmes de gestion de bases de données, en plus d'élaborer et de gérer des applications adaptées aux exigences des utilisateurs ultimes, qu'ils soient au sein de l'organisation ou à l'extérieur de celle-ci.

Gestion intégrée

Le secteur de la Gestion intégrée est responsable des ressources humaines, des finances et de l'administration, de la sécurité et du secrétariat administratif. La section des Ressources humaines veille à ce que des systèmes, politiques et procédures adéquats soient en place en matière de ressources humaines afin de promouvoir une image d'employeur de choix pour CANAFE, de respecter les droits des employés et de favoriser leur mieux-être au sein de l'organisation.

La section des Finances et de l'Administration a pour tâche de conseiller les dirigeants de CANAFE sur tous les aspects de la gestion financière et administrative ayant trait à la planification et aux priorités stratégiques et opérationnelles.

La section de la Sécurité est chargée de concevoir des politiques et des procédures qui permettent d'assurer la protection des locaux et des systèmes d'information de CANAFE, en plus de gérer et de surveiller l'application de ces politiques et de ces procédures. Cette section veille également à ce que les employés et les autres personnes autorisées aient un accès sécuritaire aux locaux.

Le Secrétariat administratif gère le portefeuille de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (AIPRP), en plus de tenir à jour la bibliothèque de CANAFE. Il assure, en outre, les services de secrétariat et de coordination de plusieurs activités de CANAFE, dont l'obligation de rendre compte au Parlement, ainsi que le maintien du système de suivi de la correspondance.

Au cours de l'exercice 2002-2003, les trois priorités de la Gestion intégrée seront :

- de fournir les installations et les locaux nécessaires à l'exercice des nouvelles responsabilités de CANAFE, soit la détection et la dissuasion du financement des activités terroristes;
- de veiller à la protection des renseignements communiqués à CANAFE par les entités déclarantes;
- de faire de CANAFE un employeur de choix.

À propos de la sécurité

Compte tenu de la nature délicate des renseignements sous sa responsabilité, CANAFE prend la sécurité très au sérieux. Une sécurité accrue des locaux est assurée grâce à un système d'alarme électronique et à un contrôle de l'accès fonctionnant à l'aide de lecteurs de cartes et d'appareils d'identification biométrique. Le matériel informatique est protégé au moyen de pare-feu de haute sécurité et d'un contrôle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui permettent de déceler toute intrusion électronique. Les agents chargés de l'accueil empêchent l'entrée des personnes non autorisées, et les locaux sont surveillés en tout temps à l'aide de systèmes d'alarme et d'appareils vidéo en circuit fermé.

CANAFE en tant qu'employeur de choix

Les employés de CANAFE sont liés par une responsabilité qui touche l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, soit la sécurité de nos collectivités. CANAFE adhère au statut d'employeur

exemplaire et qui se démarque en adaptant et en établissant des pratiques lui permettant d'attirer et de retenir des employés résolus à éliminer les activités de recyclage des produits de la criminalité et à lutter contre le financement des activités terroristes.

Afin que ses employés possèdent les compétences requises pour produire des analyses stratégiques, CANAFE est déterminé à cultiver un environnement d'apprentissage continu qui favorise l'excellence et mise sur le capital intellectuel. Une initiative clé de la stratégie d'apprentissage de CANAFE consiste à offrir un ensemble de possibilités de formation professionnelle et d'apprentissage qui permet aux employés d'accéder au titre d'analyste de renseignement financier.

Il est tout aussi important pour CANAFE de veiller à ce que les renseignements personnels qu'il détient ne soient pas divulgués sans autorisation. CANAFE va continuer de recruter des employés dont la ligne de conduite est irréprochable et qui sont en mesure d'obtenir et de conserver une autorisation de sécurité élevée tout en travaillant dans un environnement hautement protégé et faisant appel à une technologie de pointe.

CANAFE va poursuivre l'atteinte de solutions ingénieuses et humaines en vue de bâtir une organisation à haut rendement, dont l'effectif est restreint, mais tout à la fois très efficace, dynamique, dévoué, informé et représentatif de la société canadienne.

Dépenses prévues du Centre

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-2002	**Dépenses prévues 2002-2003**	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Détection et dissuasion en matière de recyclage des produits de la criminalité	22,5	**26,3**	21,3	15,0
Détection et dissuasion en matière de financement des activités terroristes*	0,0	14,7	9,5	9,5
Budget principal des dépenses (brut)	22,5	**41,0**	30,8	24,5
Moins : recettes disponibles	0,0	**0,0**	0,0	0,0
Budget principal des dépenses (total)	22,5	**41,0**	30,8	24,5
Rajustements**	13,0	**0,0**	0,0	(8,7)
Dépenses nettes prévues	35,5***	**41,0**	30,8	15,8
Plus : coût des services obtenus sans frais	0,5	**1,1**	1,1	1,1
Coût net du programme	36,0	**42,1**	31,9	16,9

Équivalents temps plein	**135**	**200**	**200**	**200**

* Reflète l'ajout du volet de détection et de dissuasion en matière de financement des activités terroristes aux responsabilités de CANAFE, tel que défini dans la *Loi antiterroriste*, chapitre 41, Lois du Canada (2001).

** Les rajustements de 2001-2002 visent à tenir compte des autorisations obtenues depuis le dépôt du budget principal des dépenses et à inscrire les initiatives budgétaires, le budget supplémentaire des dépenses, etc. Les rajustements de 2004-2005 sont les fonds étant tenus en attendant l'approbation de l'évaluation des initiatives nationales.

*** Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

Responsabilisation[1]

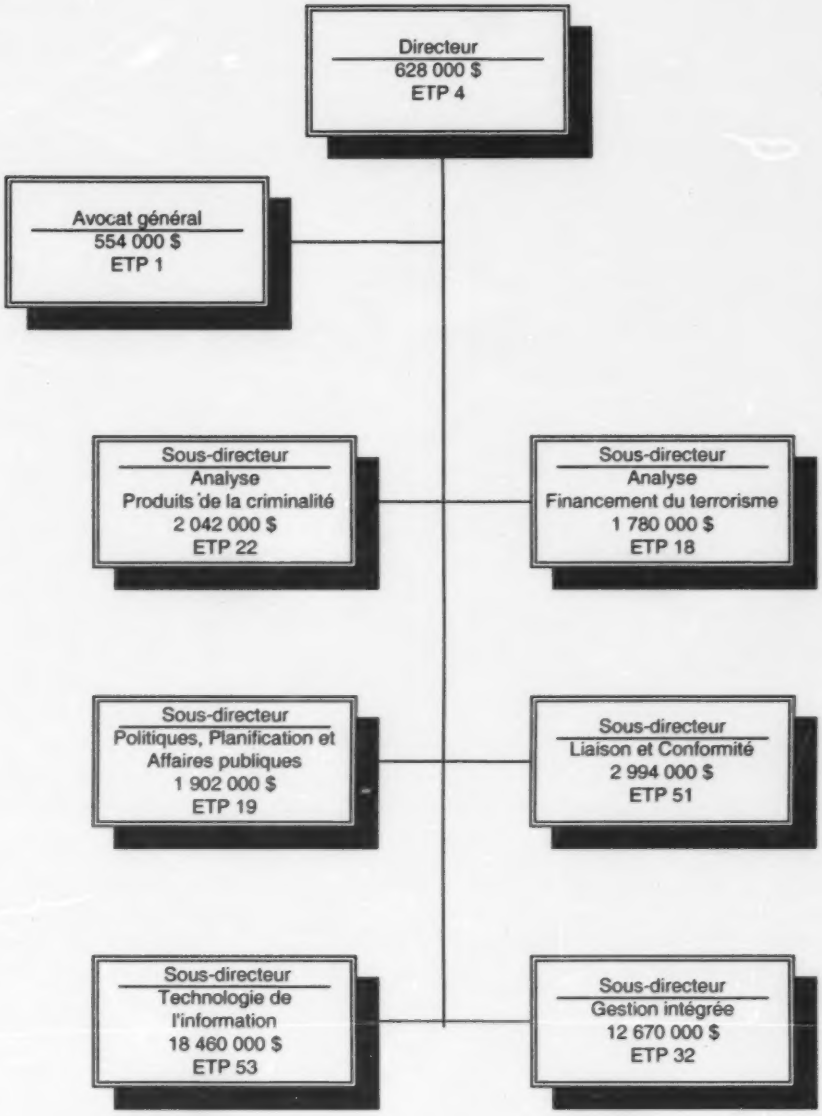

[1] N'inclut pas les 4 ETP fournis par le ministère de la Justice mais rémunérés par CANAFE.

Annexes

Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues (Budget principal des dépenses plus rajustements)	**41,0**
Plus : Services obtenus sans frais	
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	**0**
Cotisations visant la part de l'employeur au titre des primes d'assurance des employés et les coûts payés par le SCT	**1,1**
Indemnisation des accidents du travail fournie par Développement des ressources humaines Canada	**0**
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	**0**
Coût net du programme pour 2002-2003	**42,1**

Initiatives nationales de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité

Les Initiatives nationales de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité sont une entreprise coordonnée et menée par un certain nombre de partenaires importants. Les partenaires du gouvernement fédéral sont la Gendarmerie royale du Canada (GRC), l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le ministère de la Justice, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et le ministère des Finances.

Afin de guider l'élaboration et la surveillance des Initiatives nationales, aujourd'hui et demain, le ministère des Finances a dirigé la préparation d'un cadre d'évaluation exhaustif.

Une évaluation de l'efficacité des Initiatives nationales aura lieu au cours de l'exercice 2002-2003.

Le premier rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada sera soumis au ministre des Finances pour dépôt aux deux Chambres du Parlement à l'automne 2002.

La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) exige l'examen de l'application de la *Loi* dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de

l'article 72 de la *Loi*, laquelle a eu lieu le 5 juillet 2000. Un comité du Parlement sera chargé de cet examen et formulera des recommandations, qu'il présentera au Parlement, sur les modifications qui, selon lui, devraient être apportées à la *Loi* ou à ses modalités d'application.

Initiatives collectives

Initiatives collectives	Liste des partenaires	Argent alloué aux partenaires (en milliers de dollars) 2002-2003	Résultats prévus
Initiatives nationales de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité	• Ministère des Finances	• 300	• Soutien aux engagements du Canada en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité
	• Ministère de la Justice	• 1 200	• Augmentation du nombre de poursuites liées au crime organisé
	• Agence des douanes et du revenu du Canada	• 6 000	• Déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces et accroissement du nombre d'enquêtes liées à l'évasion fiscale
	• Citoyenneté et Immigration Canada	• 700	• Refus d'accès au territoire canadien aux individus impliqués dans le recyclage des produits de la criminalité
	• Gendarmerie royale du Canada	• 4 900	• Nombre accru d'enquêtes liées au crime organisé

Autres renseignements diffusés dans Internet

***Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité* – Document de consultation, décembre 1999**
http://www.fin.gc.ca/toce/1999/monlaun_f.htm

***Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, chapitre 17, Lois du Canada (2000)**
http://www.parl.gc.ca/36/2/parlbus/chambus/house/bills/government/C-22/C-22_4/C-22_cover-F.html

***Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, projet de loi S-16**
http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/S-16/S-16_1/90125bF.html

***Loi antiterroriste*, chapitre 41, Lois du Canada (2001)**
http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/C-36/C-36_4/C-36_cover-F.html

Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité
http://www.canafe.gc.ca/reg/1_f.asp

Lignes directrices concernant la déclaration
http://www.canafe.gc.ca/publications/guide/guide_f.asp

Personnes-ressources :

CANAFE
Ottawa (Ontario)
K1P 1H7

Numéro de téléphone sans frais : 1 866 346-8722

Site Web : http://www.canafe.gc.ca